

## 12483 - le hadith selon lequel celui qui jeûne obtiendra une récompense et celui qui ne le fait pas en obtiendra deux..

---

### La question

Quelle est le sens de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **celui qui jeûne obtiendra une récompense et celui qui ne le fait pas en obtiendra deux.**»

### La réponse détaillée

Le hadith bien connu allant dans ce sens est celui rapporté par Mouslim dans son Sahih d'après Anas (P.A.a) en ces termes : « Nous voyagions en compagnie du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Certains d'entre nous jeûnaient et d'autres ne le faisaient pas. Et puis nous nous installâmes quelque part au milieu d'une journée chaude. L'ombre la plus épaisse était celle que le propriétaire d'un habit pouvait tirer de son vêtement. Certains se protégeaient du soleil à l'aide de leurs mains. Les jeûneurs s'évanouirent tandis que les non jeûneurs installaient les tentes et ravitaillaient les voyageurs en eau. Ce qui fit dire au Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) : « **Les non jeûneurs ont remporté la récompense aujourd'hui** » (rapporté par al-Boukhari, 3/224) et par Mouslim (1119). Une autre version de Mouslim se présente ainsi : « **le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) voyageait. Et certains de ses Compagnons jeûnaient tandis que d'autres ne le faisaient pas. Ces derniers se ceignirent les reins et se mirent à l'œuvre alors que les autres étaient incapables d'effectuer certaines activités** ». Ce qui fit dire au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **Les non jeûneurs ont remporté la récompense aujourd'hui .**»

Le sens des deux hadith est clair. On y explique que l'usage de la dispense qui permet au voyageur de ne pas jeûner quand cela est pénible est préférable à la pratique du jeûne dans ce cas.

Quant au hadith que vous avez cité dans la question, nous ne lui connaissons aucun fondement.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.